

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2015**

Canton de  
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 13 novembre 2015

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 3 novembre 2015  
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2015-133

Président : M. Philippe COCHET  
Secrétaire : Mme Isabelle MAINAND

OBJET  
CESSION D'UNE PROPRIETE  
COMMUNALE PLATEAU DE  
BUREAUX – 37 AVENUE  
GENERAL DE GAULLE –  
DESAFFECTATION ET  
DECLASSEMENT DU DOMAINE  
PUBLIC

Étaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT (par proc. à Mme CARRET), Mme ROUCHON (par proc. à M. PATUREL), M. MANINI, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à M. JOINT), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à M. CIAPPARA jusqu'au N° 2015-110 inclus), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à Mme DU GARDIN), Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme MAINAND jusqu'au N° 2015-118 inclus), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC (par proc. à M. HOUDAYER), M. HOUDAYER (à partir du N° 2015-108), M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNE, Mme Charlotte ROQUES

Était absent : /

PREFECTURE  
Accusé de réception  
Reçu le .....  
Identifiant de l'Acte :  
069 216900340.....

**Rapport de : M. LE DEPUTE-MAIRE**

La Ville de Caluire et Cuire est propriétaire de plateaux de bureaux (lots de copropriété) dans l'immeuble « La Combe Vernay », 37 avenue Général de Gaulle. L'ensemble immobilier dont dépendent les lots est édifié sur la parcelle cadastrée section AI n° 283, dont la superficie est de 7 700 m<sup>2</sup>. Le bien se compose, au sous-sol, de caves, et d'une salle de 125 m<sup>2</sup>, au rez-de-chaussée, de locaux affectés aux associations (135 m<sup>2</sup>), au Relais Accueil Petite Enfance (219 m<sup>2</sup>), à l'Établissement d'Accueil des Jeunes Enfants Tom Pouce (222 m<sup>2</sup>), à des bureaux (76 m<sup>2</sup>), et au premier étage, de bureaux contigus (120 et 178 m<sup>2</sup>), occupés jusqu'à fin août 2015 par les services municipaux Petite Enfance et Education, transférés depuis à l'Hôtel de Ville, aile sud – 1<sup>er</sup> étage.

Une partie des locaux libérés, environ 165 m<sup>2</sup>, est aujourd'hui occupée par la Mission Locale Plateau Nord Val de Saône – Antenne de Caluire et Cuire, conformément à la convention de mise à disposition de locaux approuvée par décision du Conseil Municipal n° 2015-88 du 18 septembre 2015.

Le plateau restant, d'environ 118 m<sup>2</sup>, au premier étage, « lot 27 », et une cave située au sous-sol « lot 16 », n'ayant plus d'utilité pour la Ville, il est envisagé de les céder.

S'agissant de biens du domaine public communal, il convient de procéder préalablement à leur cession, à leur désaffectation et à leur déclassement.

Désaffectation :

L'utilisation du plateau de bureaux du premier étage (lot n° 27) et de la cave au sous-sol (lot n° 16), par les services municipaux Petite Enfance et Education, a pris fin le 25 août dernier. Il n'y a plus à ce jour d'activité de service public en ces lieux.

Déclassement du domaine public :

Les bureaux et cave à céder, soit les lots n° 27 et 16, sont inaccessibles au public. Les biens sortent du domaine public et peuvent donc être déclassés.

N'étant plus intégré au domaine public, les biens pourront ainsi être ultérieurement aliénés.

N'étant plus intégré au domaine public, les locaux de bureau et la cave pourront ainsi être ultérieurement aliénés.

Les conditions pour approuver ultérieurement et définitivement le principe d'une cession sont remplies.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, par 38 voix pour et 5 abstentions,

**- CONSTATE**

la non affectation à un service public du plateau de bureaux du 1<sup>er</sup> étage (lot n° 27), et de la cave (lot n° 16),

**- PRONONCE**

leur désaffectation,

**- APPROUVE**

le déclassement du domaine public de ces biens, destinés à être cédés.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 13 novembre 2015  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET